

## Questions à M. le prof.

Dr. Karl Barth

1884 4190

### Et la censure ?

La conférence du théologien bâlois Karl Barth, « L'Eglise et la Suisse dans les temps actuels », vient d'être multigraphiée ; mais on a eu la prudence d'inscrire en première page cet avertissement : « Ne se vend pas ». Dame Anasthasie est-elle donc enfin intervenue contre ce si étrange professeur ? Si oui, nous demandons la cause de ce retard. En effet, ce n'est pas la publication de cette diatribe anti hitlérienne qu'il fallait interdire, mais la conférence elle-même ! Jugez plutôt : sous couleur de défendre l'Eglise chrétienne, M. Karl Barth, tel un sycophante époumonné, attaque avec virulence l'Allemagne hitlérienne. Quelles sont ses raisons ? « La menace d'une suprématie étrangère nous guette, nous sommes menacés de dépendre politiquement, militairement, économiquement et culturellement d'une volonté d'intérêts et d'une mentalité qui nous sont étrangers ». L'ordre nouveau consiste en « une tyrannie aussi peu nécessaire que désirable pour ceux qui en sont l'objet ». Or, « cette menace est intolérable. Car ici s'arrête l'acceptation chrétienne de la souffrance. On ne peut pas vouloir une telle chose... mais en tout honneur on ne peut dire que non et cela de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces... Il est honteux de prendre part à tout cela : je nomme un seul fait concret : la manière grossière de maltraiter les Juifs. Or c'est justement tout cela qui forme le contenu et le sens de la tyrannie qui nous menace ».

Ces quelques citations suffisent pour poser la question suivante : Pourquoi la censure laisse-t-elle périr M. Karl Barth ? Nous attendons la réponse !

### Défenseur du Christianisme ou du Judaïsme ?

C'est en qualité de membre de l'Eglise et de chrétien, que M. Karl Barth a prononcé cette conférence. Nous constatons cependant qu'il a parlé en homme de parti, en politicien, en militant de la cause anglo-saxonne et juive. En effet, il lui suffit que le régime allemand se soit débarrassé de la tutelle judaïque pour lui décerner le titre de « tyrannie ». Ce raisonnement est bien simpliste pour un Prof. Dr. en théologie ! Mais écoutez encore : « Qui a reconnu la dignité de l'homme dans le fait que le Seigneur est son berger, dira résolument non à cet empire mondial parce que cette dignité humaine y est rejetée, parce que dans la profondeur centrale de cet empire mondial il y a la haine et l'expulsion des Juifs ». Et Karl Barth d'ajouter cette réflexion facile : « Le Fils de l'Homme qui était le Fils de Dieu a pourtant été un Juif. Aussi nous ne pouvons pas nous soumettre à cet empire pour la simple raison que nous ne repoussons pas le salut de Dieu qui est venu chez les Juifs et par eux jusqu'à nous ». C'est à se demander en lisant ce texte, si M. Karl Barth connaît l'histoire de la Passion ! Que Jésus Christ soit né d'une femme juive, nul ne le conteste. Mais faire dépendre notre salut du peuple juif tout entier, des Lévy, Bernstein, Rabinowitch et consorts, non ! Car ces pharisiens-là ont craché au visage du Seigneur, l'ont insulté, outragé et crucifié. Ces Juifs ont tué les prophètes avant Jésus-Christ et Etienne, ainsi que tant d'autres pionniers du christianisme primitif après Jésus Christ. Écoutons le Maître condamner son peuple en frappant ses chefs : « Malheur à vous pharisiens ! parce que vous payez la dime de la menthe, de la rue et de toutes les herbes et que vous négligez la justice et l'amour de Dieu. Malheur à vous pharisiens ! parce que vous aimez les premiers sièges dans les synagogues. Malheur à vous docteurs de la Loi ! parce que vous bâtissez les tombeaux des prophètes que vos pères ont tué ». (Luc 11/42 et sq.)

Est-ce par ces pharisiens et ces docteurs de la Loi que le salut est venu jusqu'à nous ? Non. Eh ! bien, c'est aussi contre eux que nous devons dresser la barricade aujourd'hui.

### Pensée politique.

C'est encore en qualité de citoyen suisse que M. Barth a parlé. Mais prenons garde : avant le Suisse on entrevoit l'anglophile et par là le démocrate bon teint. « Ce qui nous est confié avec la Suisse, a dit l'orateur, c'est un certain ordre qui aspire à établir une communauté dans la liberté et une liberté dans la communauté ». Belle phrase, digne d'un démagogue ! Pourrions-nous en savoir le sens exact du point de vue politique ? « Cet ordre, ajoute notre Prof., fonde la constitution et les lois du pays.

57  
Bull...  
L'union  
national...  
1. 12. 1944

ndre  
relative aux  
signés par  
plus d'une  
et remar-  
chant aux  
ique. Mais  
affaire fut  
ne fut ja-  
rtisans des  
ennement pas  
jets.  
extérieurs  
verons iné-  
nc-maçon-  
, ne fut-ce  
ge des f.-  
d'hospita-  
quées dans  
des yeux.  
t consulté  
définitive  
ù vont les  
ongue ; le  
e occasion  
s employé  
ion nette-  
ce ins  
tent notre  
la police  
de penser  
on soit en  
ont saisi  
, à Paris.  
avertisse-  
nos auto-  
voir.  
ROIX.  
la Confé-  
déral, du  
e les pro-  
ministra-  
ETIERS  
représen-  
ons orga-  
assiste le  
ns écono-  
mains, le  
e.  
avec celle  
Duttweiler  
ombre des  
offriraient  
r quartier  
es et sym-  
r.  
m  
Yvorne H.  
e nous a  
ation pré-  
posé que  
enir », de  
tionale.  
tout na-  
re sur ce  
E  
IONS